



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 30/12/2024

Séance du jeudi 19 Décembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 66

La séance est ouverte à 19h05 et levée à 23h27

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°7), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET (à compter de la question n°6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°7), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°21 incluse), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Sainte-Vitaline :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°6 incluse), M. François BOUSSO à Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°37), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°5 incluse) et à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n°42), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, , **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY , **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°21)

Délibération n°2024/2024.00433

Rapport n°48 - Association Fabrique Numérique Besançon - Subvention au soutien de son programme d'actions sur la filière numérique

Association Fabrique Numérique Besançon - Subvention au soutien de son programme d'actions sur la filière numérique

Rapporteur : Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Communautaire Déléguée

	Date	Avis
Commission n°2	20/11/2024	Favorable
Bureau	05/12/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Entreprenariat »	Montant prévu au BP 2024 : 132 500 € Montant de l'opération : 40 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de Développement Economique, Grand Besançon Métropole a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprises et l'appui aux montages de projets, deux axes prioritaires.

Fabrique Numérique Besançon (FNB), labellisée fabrique de territoire numérique, engagée dans le cadre de la structuration d'une filière du numérique sur le quartier prioritaire de Planoise et à l'échelle de Grand Besançon Métropole, se donne l'ambition d'être l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projet de ce secteur.

Il est proposé de soutenir le programme d'actions porté par l'association engagée avec Grand Besançon Métropole et de verser 40 000 euros sous forme d'une subvention.

➤ **Rappel Contribution GBM à Fabrique Numérique Besançon**

Année 2021 : 73 000 € HT (marché d'accompagnement aux tiers-lieux coopérative du numérique)
Année 2022 : 30 000 €
Année 2023 : 34 500 €

I. Les origines de l'association

L'Association Fabrique Numérique Besançon présidée par Denis Puertolas s'est créée en novembre 2020 suite à l'obtention de l'appel à manifestation d'intérêt Fabriques numériques des territoires. Elle est basée sur Planoise au 10 rue Pablo Picasso sur Besançon.

La Fabrique Numérique Besançon réunit des acteurs privés de la filière numérique et des acteurs publics impliqués dans le développement de l'écosystème numérique sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Grand Besançon Métropole accompagne les entrepreneurs du numérique, organise des programmes de formation professionnelle et de sensibilisation aux métiers et à l'usage des outils Numériques.

Aujourd'hui l'association rassemble près d'une cinquantaine d'adhérents. L'association travaille en étroite collaborations avec la French Tech BFC, Tiers-Lieux BFC, Silicon Comté, Les Docks Numériques

Village By CA Besançon, l'AER BFC, BPI, PMT, France Travail, OPCO ATLAS, Université de Franche Comté, le Rectorat et les collectivités territoriales.

II. Programme d'actions proposé par FNB

La Fabrique Numérique Besançon, labellisée "Fabrique numérique de territoire", aspire à devenir l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets numériques et un acteur clé dans la structuration de la filière numérique, tant dans le quartier prioritaire de Planoise qu'à l'échelle de Grand Besançon Métropole. Elle collabore étroitement avec tous les acteurs du territoire, notamment l'association French Tech BFC.

Trois actions sont envisagées par FNB pour la période décembre 2024 à Novembre 2025 pour un budget prévisionnel de 51 978 € TTC:

- une première action porte sur un programme d'accompagnement à la création d'entreprises du numérique,
- la deuxième sur l'organisation d'un évènement sur la filière numérique
- la troisième sur l'accompagnement d'entreprises numériques installées sur le territoire de GBM. Elles sont détaillées dans la convention à l'annexe 2 du rapport.

Le bilan des accompagnements à la création d'entreprise sur l'année précédente est détaillé à l'annexe 1 du rapport.

III. Le plan de financement

La demande de financement à Grand Besançon Métropole pour le programme d'actions sur la filière du numérique sur la période décembre 2024 à novembre 2025 porté par la Fabrique Numérique Besançon s'élève à 40 000 € sous la forme d'une subvention.

Le plan de financement figure en annexe 2 de la convention jointe au rapport.

MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1) Yannick POUJET (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 000 € à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions sur la filière du numérique,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : bilan de l'action décembre 2023 –décembre 2024

Les 5 projets d'accompagnement à la création

Accompagnement à la création du projet « SHOWME ».

La porteuse est psychologue. Résidente de GBM.

Le projet : développement d'une application de gestion de la santé mentale qui s'adresse aux professionnels de la santé mentale, aux patients des professionnels de la santé mentale et aux entreprises pour une mise à disposition aux salariés.

Accompagnement à la création du projet « BON APPETIT »

La porteuse est étudiante en 1^{ère} année de Bachelor Designer-Concepteur UX/UI. Résidente de GBM.

Le projet : développement d'une application fonctionnant comme un réseau social pour repenser l'aide alimentaire. Elle facilitera l'échange de services et favorisera la création de liens sociaux entre les personnes en situation de précarité alimentaire et celles en situation d'isolement social.

Accompagnement à la création du projet « SPORT CHEZ VOUS »

Le porteur est coach sportif et professeur de karaté au Club Sauvegarde. Résident GBM.

Le projet : développement d'une application de gestion de la performance sportive basée sur sa méthode. La plateforme propose un programme adapté au profil et aux objectifs de l'utilisateur, comprenant des vidéos d'exercices et du coaching mental.

Accompagnement de « BSK Esport ».

Le porteur est formateur dans le Esport. Résident de Strasbourg.

Le projet : construire un vrai projet autour de BSK Esport, association de Esport sur Besançon. La structure peine à se professionnaliser et se développer. L'accompagnement porte sur :

- la mise en place d'une nouvelle gouvernance
- L'évolution des statuts
- Définition des domaines d'activité : club de performance Esport, organisation d'événements, accompagnement à la pratique sur le territoire...
- Modèle économique

Accompagnement du projet « EBOP ».

Le porteur est professeur à l'UTBM. Résident GBM.

Projet : développement d'une application d'apprentissage gamifié des mathématiques, qui permet d'analyser le raisonnement de l'étudiant et de donner du feedback permettant d'améliorer sa logique et sa maîtrise des fonctions mathématiques.

Technologie : mise en relation avec des partenaires technologiques experts de la gamification.

Développement marché : mise en relation avec le référent Territoire Numérique Éducatif.

Le taux de transformation en création d'entreprise et suivi par FNB

La société MIRROR 404 : création le 18/08/2023. Elle a participé en 2024 au dispositif French Tech Incubation.

Deux autres sociétés sont en cours de création sur le premier semestre 2025.

Deux projets abandonnés. L'un des porteurs a abandonné car un concurrent a sorti la plateforme qu'il souhaitait développer. Le second, même s'il a participé à French Tech Tremplin, il a fait le choix d'abandonner son projet afin de se focaliser sur son activité principale de Freelance de Designer UX / UI créé en 2022.

FNB a également accompagné des sociétés en développement comme OYO Communities, SECURAT, Inti Reality, Pros Medical Solutions

Annexe 2 : convention et ses annexes



CONVENTION

Relative au soutien de l'Association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions sur la filière numérique

ENTRE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du conseil de communauté du....., d'une part

Et :

L'Association Fabrique Numérique Besançon (FNB), représentée par son Président, Monsieur Denis PUERTOLAS, dûment habilité, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité,

Vu la délibération n°... du Conseil de Communauté en date du

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la stratégie de Développement Economique, Grand Besançon Métropole a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprises et l'appui aux montages de projets, deux axes prioritaires.

Fabrique Numérique Besançon, labellisée fabrique de territoire numérique, se donne l'ambition d'être l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet de ce secteur et un acteur engagé dans le cadre de la structuration d'une filière du numérique sur le quartier prioritaire de Planoise et à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions sur la filière numérique pour la période de décembre 2024 à novembre 2025 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 40 000 euros figurant en annexe 1.

Article 2 - Programme d'actions

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage à conduire les diverses actions conformément à son programme d'actions et au budget prévisionnel de 51 978 euros TTC figurant en annexe 1 et 2.

Article 3 – Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 40 000 euros pour un budget prévisionnel global de 51 978 euros TTC.

Les montants sont un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 40 000 euros à la signature de la présente convention,

Fabrique Numérique Besançon s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

Fabrique Numérique Besançon s'engage à mi-parcours de l'action à organiser avec les divers financeurs, une séance de présentation sur les résultats des actions.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre des exercices comptables 2024-2025. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 31 décembre 2025.

Fabrique Numérique Besançon s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5. Obligations de l'association Fabrique Numérique Besançon

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage à transmettre à Grand Besançon Métropole, les comptes - rendus financiers de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention.

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Elle ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

L'association Fabrique Numérique Besançon accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses des actions mentionnées à l'annexe I à la présente convention.

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

Si l'association Fabrique Numérique Besançon décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de Grand Besançon Métropole dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 – Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à Grand Besançon Métropole.

Article 8 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'association Fabrique Numérique Besançon a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Président de Fabrique Numérique Besançon

La Présidente de Grand Besançon Métropole

Denis PUERTOLAS

Anne VIGNOT

Annexe 1 : programme d'actions pour la période décembre 2024 à novembre 2025

1^{er} action : programme d'accompagnement aux porteurs de projets de créations d'entreprises de la filière numérique

Proposer un accompagnement à la création d'entreprise du numérique sur le territoire de GBM destiné aux porteurs de projet, quelle que soit leur situation, de la phase d'idéation à la phase de prototypage. On entend « entreprise du numérique » comme une activité pour laquelle la création ou la mise en place d'outils numériques est une nécessité.

Durée : 20 heures d'accompagnement par personne à répartir selon les différents modules. Le programme sera piloté par la Fabrique Numérique Besançon qui sera le référent du porteur de projet. Le programme sera construit sur la base d'un diagnostic et selon les 6 modules ci-dessous.

Étape 1 : Structuration de projet

Étape 2 : Technologique (pour établir le calendrier produit et ses évolutions)

Étape 3 : Business (pour définir le plan d'actions)

Étape 4 : RH et Compétences

Étape 5 : Financement

Étape 6 : Sensibilisation au Numérique Responsable

Evaluation : Nombre de personnes à accompagner : 6 porteurs de projet.

Période : Décembre 2024 à novembre 2025.

Objectifs : 4 créations d'entreprise à 24 mois, 10 emplois à 36 mois.

Un temps sera dédié au sujet de la sensibilisation au numérique responsable en fonction de la nature du projet (sensibilisation voire orientation des solutions en fonction de la capacité à mesurer les impacts environnementaux).

- Mesures : ACV, Bilan Carbone (investissement et fonctionnement)
- Propositions ou Préconisations
- Présentation des labellisations
- Financer la démarche

Seconde action : organisation d'un évènement majeur dédiée à la filière numérique porté par FNB

Suite aux conclusions du Groupe de Travail « Animation de la filière Numérique », piloté par la Fabrique Numérique Besançon, met en avant l'importance d'un évènement annuel. Cet évènement permettra aux acteurs de la filière numérique de se rencontrer, d'échanger avec les partenaires de l'accompagnement et les partenaires institutionnels, de présenter leurs savoir-faire, de créer des partenariats, de nouer des relations commerciales, et de découvrir ou redécouvrir les formations et les acteurs de la formation dans une ambiance conviviale.

Cet évènement sera l'un des piliers de la création de la future Communauté French Tech à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

Le programme de cet évènement inclura :

- La mise en avant d'entreprises innovantes de la filière numérique.
- La présentation de porteurs de projets de création d'activités numériques.
- La mise en avant des partenaires de l'accompagnement capables de soutenir les entrepreneurs.
- La présentation des acteurs de la formation.
- Une table ronde sur les Ressources Humaines et les compétences et le Numérique responsable.
- Des rendez-vous B2B.

Calendrier :

- Février 2025 : Présentation aux membres du Groupe de Travail « Animation de la filière » du projet d'évènement et constitution d'une équipe projet.
- Mars 2025 : note de cadrage et organisation de la feuille de route.

- L'évènement aura lieu sur la période Juin/Juillet 2025.

Troisième action : accompagnement au développement des entreprises de la filière numérique

Cet accompagnement inclura :

- La mise en relation avec les partenaires de l'accompagnement, de l'innovation et du financement.
- La mise en relation avec des prestataires ou des donneurs d'ordres.
- La mise en relation avec les acteurs de la formation du territoire.
- La valorisation de l'offre d'hébergement d'entreprises du territoire et notamment du projet immobilier « Le Numérique ».

Évaluation : 5 entreprises à accompagner / 6H par société

Période : Décembre 2024 à novembre 2025.

Objectif : 5 entreprises accompagnées, 15 emplois à 36 mois.

Annexe 2 : Plan de financement du programme d'actions

Budget total prévisionnel pour le programme porté par la Fabrique Numérique Besançon s'élève à 51 978 TTC.

Dépenses prévisionnelles (en K€ TTC)

Charges de personnels	20 375
Impôts-taxes	3 125
Services extérieurs <i>locaux, connection internet</i>	12 978
Services extérieurs <i>Transports, publicité, frais de bouche, prestataires</i>	14 500
Achats (fournitures)	1 000
TOTAL	51 978

Recettes prévisionnelles (en K€ TTC)

Grand Besançon Métropole	40 000
Valorisation de la mise à disposition de locaux	11 978
TOTAL	51 978

Annexe 3 : Indicateurs de suivi

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage à collecter et informer le Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs suivants pour fin novembre 2025 :

Sur l'action 1 :

- le nombre de projets de création et porteurs de projets issus du quartier prioritaire de Planoise ou à l'échelle de Grand Besançon Métropole

- le nombre de porteurs accueillis dans l'espace de travail de FNB
- Le nombre de créations
- Le nombre d'emplois créés au démarrage de la société.
- Le lieu d'installation de la société créée
- Les feuilles de présence signées par les porteurs de projet, les comptes rendus des rencontres avec le porteur
- Un dossier de création d'activité avec la mention strictement confidentielle apposée par le porteur reprenant les diverses phases du programme d'accompagnement
- Organisation d'une rencontre entre les porteurs / GBM et FNB

Sur l'action 2 :

- Le programme finalisé devra être remis à GBM (15 jours au minima avant la date d'échéance de la tenue de l'évènement)
- la feuille des inscrits à l'évènement avec le nom des structures et les fonctions des participants
- la liste des divers intervenants et partenaires

Sur l'action 3 :

- un compte rendu des rendez-vous avec la société accompagnée avec le descriptif des mises en relations et les conclusions de celles-ci.